



## CABINET CONSTANT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région de Toulouse  
Membre de la Compagnie Régionale d'Agen

Route de Sarlat - 46300 GOURDON - Tél. : 05 65 27 05 05 - Fax. : 05 65 27 05 08  
contact@cabconstant.fr - www.cabconstant.fr

### Frédéric ANDRES

EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
GÉRANT ASSOCIÉ

### Geoffroy BORNE

EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
GÉRANT ASSOCIÉ

#### CABINETS SECONDAIRES

"Les Embaysses" - Route de Sarlat  
46200 SOUILLAC  
Tél. : 05 65 27 06 10  
Fax. : 05 65 27 06 11  
contact@cabconstant.fr

Avenue Georges Clémenceau  
Route de Cahors  
46500 GRAMAT  
Tél. : 05 65 10 02 90  
Fax. : 05 65 10 02 91  
contact@cabconstant.fr

Avenue Joséphine Baker  
24200 Sarlat la Caneda  
Tél. : 05 35 09 00 10  
contact@cabconstant.fr

### ANIM ENFANCE

Association Intercommunale

Les Jardins

46200 SAINT SOZY

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018

#### CORRESPONDANTS

##### SOCAGEC

820, rue du Dr Jean Ségala  
46000 CAHORS  
Tél. : 05 65 35 16 46  
Fax. : 05 65 35 91 20  
contact@socagec.fr

##### SOCAGEC

10, place Dutours  
46220 PRAYSSAC  
Tél. : 05 65 22 44 30  
Fax. : 05 65 30 67 60  
contact@socagec.fr

##### SOFIGECO

203, avenue des Etats-Unis  
31200 TOULOUSE  
Tél. : 05 34 40 59 30  
Fax. : 05 61 21 31 85  
sebbag.expertises@sofigeco.fr





## CABINET CONSTANT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région de Toulouse  
Membre de la Compagnie Régionale d'Agen

Route de Sarlat - 46300 GOURDON - Tél. : 05 65 27 05 05 - Fax. : 05 65 27 05 08  
contact@cabconstant.fr - www.cabconstant.fr

### Frédéric ANDRES

EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
GÉRANT ASSOCIÉ

### Geoffroy BORNE

EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
GÉRANT ASSOCIÉ

#### CABINETS SECONDAIRES

"Les Embaysses" - Route de Sarlat  
46200 SOUILLAC  
Tél. : 05 65 27 06 10  
Fax. : 05 65 27 06 11  
contact@cabconstant.fr

Avenue Georges Clémenceau  
Route de Cahors  
46500 GRAMAT  
Tél. : 05 65 10 02 90  
Fax. : 05 65 10 02 91  
contact@cabconstant.fr

Avenue Joséphine Baker  
24200 Sarlat la Caneda  
Tél. : 05 35 09 00 10  
contact@cabconstant.fr

Mesdames, Messieurs,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ANIM ENFANCE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ANIM ENFANCE à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### CORRESPONDANTS

##### SOCAGEC

820, rue du Dr Jean Ségala  
46000 CAHORS  
Tél. : 05 65 35 16 46  
Fax. : 05 65 35 91 20  
contact@socagec.fr

##### SOCAGEC

10, place Dutours  
46220 PRAYSSAC  
Tél. : 05 65 22 44 30  
Fax. : 05 65 30 67 60  
contact@socagec.fr

##### SOFIGECO

203, avenue des Etats-Unis  
31200 TOULOUSE  
Tél. : 05 34 40 59 30  
Fax. : 05 61 21 31 85  
sebbag.expertises@sofigeco.fr



## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Gourdon le 21 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes

Pour la SARL CABINET CONSTANT,



**M. Geoffray BORNE**

## Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 787	2 787		
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et outilla		769	-769	
Autres immobilisations corporelles	43 357	34 304	9 053	12 565
Immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>46 143</b>	<b>37 859</b>	<b>8 284</b>	<b>12 565</b>
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	4 985		4 985	5 616
Autres créances	66 583		66 583	57 044
Divers				
Disponibilités	118 251		118 251	93 399
Charges constatées d'avance	2 126		2 126	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>191 946</b>		<b>191 946</b>	<b>156 059</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>238 089</b>	<b>37 859</b>	<b>200 230</b>	<b>168 624</b>

SARL CABINET CONSTANT  
Commissaire aux Comptes

 Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 524	1 524
Report à nouveau	105 487	97 272
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>35 199</b>	<b>8 215</b>
Subventions d'investissement	7 565	6 271
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>149 775</b>	<b>113 282</b>
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour charges	13 500	13 000
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>13 500</b>	<b>13 000</b>
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 266	9 627
Dettes fiscales et sociales	31 690	31 161
Produits constatés d'avance		1 554
<b>DETTES</b>	<b>36 955</b>	<b>42 342</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>200 230</b>	<b>168 624</b>

**SARL CABINET CONSTANT**  
Commissaire aux Comptes

## Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	219 092	64,52	202 403	66,11	16 689	8,25
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	117 979	34,74	101 373	33,11	16 606	16,38
Reprises et Transferts de charge	2 879	0,85	15 873	5,18	-12 993	-81,86
Cotisations	2 496	0,74	2 384	0,78	112	4,70
Autres produits	176	0,05	13		163	NS
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>342 622</b>	<b>100,90</b>	<b>322 046</b>	<b>105,19</b>	<b>20 577</b>	<b>6,39</b>
Achats de marchandises	27 578	8,12	24 303	7,94	3 275	13,48
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges exte	30 425	8,96	23 500	7,68	6 926	29,47
Impôts et taxes			5 276	1,72	-5 276	-100,00
Salaires et Traitements	213 823	62,97	213 142	69,62	681	0,32
Charges sociales	43 665	12,86	45 561	14,88	-1 896	-4,16
Amortissements et provisions	5 724	1,69	7 716	2,52	-1 993	-25,82
Autres charges	52	0,02	332	0,11	-280	-84,36
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>321 267</b>	<b>94,61</b>	<b>319 830</b>	<b>104,46</b>	<b>1 437</b>	<b>0,45</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>21 356</b>	<b>6,29</b>	<b>2 216</b>	<b>0,72</b>	<b>19 140</b>	<b>863,90</b>
Opérations faites en commun						
Produits financiers	676	0,20	1 047	0,34	-371	-35,42
Charges financières						
<b>Résultat financier</b>	<b>676</b>	<b>0,20</b>	<b>1 047</b>	<b>0,34</b>	<b>-371</b>	<b>-35,42</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>22 032</b>	<b>6,49</b>	<b>3 263</b>	<b>1,07</b>	<b>18 769</b>	<b>575,22</b>
Produits exceptionnels	13 314	3,92	4 952	1,62	8 362	168,86
Charges exceptionnelles	147	0,04			147	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>13 167</b>	<b>3,88</b>	<b>4 952</b>	<b>1,62</b>	<b>8 215</b>	<b>165,88</b>
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>35 199</b>	<b>10,37</b>	<b>8 215</b>	<b>2,68</b>	<b>26 984</b>	<b>328,46</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ANIM ENFANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 200 230 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 35 199 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2018 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, sauf sur les points suivants :

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



## **Règles et méthodes comptables**

### **Créances**

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Provisions**

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### **Produits et charges exceptionnels**

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

---

**SARL CABINET CONSTANT**  
*Commissaire aux Comptes*

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles	2 787			2 787
Immobilisations corporelles	42 414			43 357
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>45 200</b>			<b>46 143</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles	2 787			2 787
Immobilisations corporelles	29 849			35 073
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>32 635</b>			<b>37 859</b>
<b>ACTIF NET</b>				<b>8 284</b>

*SARL CABINET CONSTANT*  
Commissaire aux Comptes

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 73 694 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	4 985	4 985	
Autres	66 583	66 583	
Charges constatées d'avance	2 126	2 126	
<b>Total</b>	<b>73 694</b>	<b>73 694</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	65 855
<b>Total</b>	<b>65 855</b>

## Notes sur le bilan

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	13 000				13 500
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>Total</b>	<b>13 000</b>				<b>13 500</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		500			
Financières					
Exceptionnelles					

**SARL CABINET CONSTANT**  
Commissaire aux Comptes

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 36 955 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 266	5 266		
Dettes fiscales et sociales	31 690	31 690		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>36 955</b>	<b>36 955</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	4 806
Dettes provis. pr congés à payer	16 901
Charges sociales s/congés à payer	3 327
Charges fiscales s/congés à payer	402
Etat - autres charges à payer	3 405
<b>Total</b>	<b>28 841</b>

**Notes sur le bilan****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<b>Total</b>			

**SARL CABINET CONSTANT**  
*Commissaire aux Comptes*